

Octobre 2020

## EDITO

La fin de l'autorisation de la bromadiolone en France, décidée en pleine crise sanitaire, a créé un déséquilibre profond dans la lutte contre le campagnol terrestre dans le Massif central.

Alors que les programmes de recherche, continuent de produire des résultats encourageants et qu'une dynamique positive se développe sur le Massif, le retrait de ce moyen de lutte chimique au moment où la croissance des populations de campagnols terrestres devient inquiétante vient à contre-courant des efforts déployés.

L'ensemble des acteurs de la lutte œuvre pour trouver le plus rapidement possible des molécules efficaces et ne pas laisser les agriculteurs sans solution.

Ainsi, des expérimentations aux résultats encourageants ont été menées cet été 2020 sur des spécialités à base de phosphore de zinc, en Auvergne et en Bourgogne-Franche-Comté, pour apporter au plus vite des réponses concrètes sur le terrain.

Ce bulletin vient faire état des premiers résultats pour le Massif central.

Patrick Bénézit  
Président de la COPAMAC  
Elu référent Campagnols pour le SIDAM

## LA BROMADIOLONE INTERDITE EN FRANCE DES LE 21/12/2020

L'autorisation de mise sur le marché du Super Caïd Appâts Bleu (Bromadiolone) a été retirée le 21 février 2020 par l'ANSES.

Son usage est autorisé en France jusqu'au 20 décembre 2020 (délais de grâce accordés par l'ANSES).

### Recours gracieux auprès de l'ANSES

Un recours gracieux a été soumis le 8 avril 2020 à l'ANSES par la FNSEA, la COPAMAC-SIDAM et FREDON France pour :

- **obtenir le report de l'arrêt du Super Caïd**, afin qu'il corresponde à la fin d'autorisation de la bromadiolone au niveau européen ;
- **proposer d'échanger** dans le but de construire un plan d'action pertinent sur les moyens de lutte chimiques.

L'ANSES a répondu le 14 avril 2020 pour signifier que les dates de retrait et les délais de grâce avaient été décidés en fonction des dates d'utilisation du produit et ne seraient pas modifiées. Elle a précisé que toute demande d'autorisation relative aux situations d'urgence en matière de protection sanitaire<sup>1</sup>, "dérogation 120 jours", devait être adressée à la DGAL.

<sup>1</sup> article 53 du règlement (CE) n° 1107/2009

## QUELLES SOLUTIONS AUJOURD'HUI POUR INTERVENIR SUR LE TERRAIN ?

### Issues de l'expérimentation

Devant la nécessité de trouver en urgence un remplacement à la bromadiolone, des essais ont été menés en Auvergne et en Franche-Comté au cours de l'été 2020, sur la seule molécule non anticoagulante homologuée en France contre le campagnol : le phosphore de zinc.

Les essais ont porté sur le RATRON GW, appâts blé à base de phosphore de zinc dosé à 25 g/kg, dans des conditions sèches et en populations faibles à modérées.

*Les résultats du RATRON GW sont encourageants, mais doivent être confirmés par d'autres références dans d'autres contextes.*

Efficacité	Ratron GW	Super Caïd	Infestation	Météo
Marcenat	60 %	36 %	300 et 340 indiv. / ha	Sec + 30mm pluie
Tauves	87 %	83 %	30 %, en baisse	Sec et chaud
Pierrefort	94,2 %	53 %	20 %	Sec et chaud
Franche-Comté	36,8 %	36,1 %	En croissance (4/5 scoring)	Pluie 24h post traitement
Franche-Comté	52 %	13 %	En croissance (3/5 scoring)	Passages orageux

### Issues de la recherche

Le projet de recherche « Nouvelles molécules campagnolicides » a permis de mettre en évidence l'efficacité théorique de la cis-bromadiolone – isomère de la bromadiolone beaucoup moins rémanent dans le foie des rongeurs.

Malheureusement, le classement « CMR<sup>2</sup> 1B » des molécules anticoagulantes rend impossible son homologation européenne en tant que substance active phytosanitaire.

Les industriels phytosanitaires n'engageront pas des frais importants pour faire changer ce classement et demander l'approbation de la cis-

bromadiolone en usage phytosanitaire, sachant par avance que la demande aboutira à une impasse.

### En attente d'homologation

➔ **Fumigants : Arvalin Phos (PH3) sur campagnols**

L'Arvalin Phos, plus communément appelé « PH3 », est homologué en France depuis 2013 pour l'usage taupes. L'industriel Detia Degesch, détenteur de ce produit, a déposé un dossier auprès de l'ANSES pour solliciter l'homologation de ce produit pour un nouvel usage campagnols.

### Issues du voyage en Allemagne de 2019

➔ **Appâts secs à base de phosphore de zinc : Arvalin Forte et Detia Wühlmausköder**

Les appâts secs Arvalin Forte (sous forme de granulés de luzerne) et Detia Wühlmausköder (sous forme de copaux de carottes déshydratées), encore non autorisés en France, ont fait l'objet d'expérimentations en Auvergne pendant l'été 2020 (Puy-de-Dôme et Cantal).

Les résultats encourageants de ces expérimentations **doivent être confirmés dans les mois qui viennent**, avec notamment des essais BPE<sup>3</sup> prévus à l'automne/hiver 2020 en Franche-Comté, qui viendront incrémenter le dossier de demande d'homologation que Detia Degesch prévoit de déposer en France dès 2021 pour l'Arvalin Forte.

Efficacité	Arvalin Forte	Detia WK	Bromadiolone
Tauves	91 %	100 %	83 %
Pierrefort	83 %	77 %	53 %

Sur cette base, il pourra être possible de solliciter auprès de la DGAL une demande d'autorisation relative aux situations d'urgence en matière de protection sanitaire pour l'usage d'Arvalin forte contre le campagnol terrestre en prairie.

<sup>2</sup> Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique

<sup>3</sup> Bonnes Pratiques d'Expérimentation



Avec le soutien de



Avec le soutien de



Compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »



## LE RATRON GW EN PRATIQUE

Au vu des résultats prometteurs des expérimentations réalisées sur le Ratron GW pendant l'été 2020, le réseau FREDON s'organise pour proposer cette spécialité pour lutter contre le campagnol terrestre. Attention cependant, il n'y a pas pour l'instant de retour d'essai pour l'utilisation des appâts Ratron GW en période humide.

Le Ratron GW se présente sous la forme de seaux de 5 kg vendus entre 70 et 90€ TTC (notamment en fonction des frais de port).

Le réseau FREDON (FDGDON) assure une formation à l'utilisation de ce nouveau produit, afin d'assurer la sécurité de ses utilisateurs.

Pour s'approvisionner en Ratron GW, il est recommandé de prendre contact avec le technicien local du réseau FREDON.

## CONTACTS RATRON POUR LE MASSIF

	Contact
<b>FDGDON 15</b>	<b>Pierre Lestrade</b> 04 71 45 55 56 fdgdon15@fredon-aura.fr
<b>FDGDON 43</b>	<b>Frédérique Joffre</b> 04 71 02 97 22 fdgdon43@fredon-aura.fr
<b>FDGDON 63</b>	<b>Sandrine Laffont</b> 04 73 42 15 83 fdgdon63@fredon-aura.fr
<b>FREDON AURA</b>	<b>Catherine Prave</b> 04 74 86 40 68 catherine.prave@fredon-aura.fr
<b>FREDON OCCITANIE</b>	<b>Marilyn Elbaz</b> 06 24 37 84 20 m.elbaz@fredonoccitanie.com
<b>FREDON NA</b>	<b>Olivier Gaillard</b> 06 37 37 84 85 olivier.gaillard@fredon-na.fr
<b>FREDON BFC</b>	<b>contact@fredonbfc.fr</b>

## LA CAMPAGNOL TERRESTRE EST BIEN DANS LA LISTE NATIONALE DES NUISIBLES

Le 16 avril 2020 est paru l'arrêté portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 6° de l'article L. 251-3 du code rural et de la pêche maritime. Cet arrêté définit en annexe les 7 espèces relevant de la « liste nationale », parmi lesquelles se trouvent bien le Campagnol terrestre (*Arvicola amphibius*), le Campagnol des champs (*Microtus arvalis*) et le Campagnol provençal (*Microtus duodecimcostatus*).

Ainsi, ces 3 espèces font bien partie des « autres organismes nuisibles figurant sur une liste établie par l'autorité administrative, pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte »

## DERNIERS BSV (BULLETINS DE SANTE DU VEGETAL) PRAIRIES ET FLASH CAMPAGNOLS

### BSV prairie Limousin

Juillet 2020

<http://www.fredon-limousin.fr/category/bsv-prairies/>

### BSV prairie Auvergne

Juillet 2020

<http://www.fredon-auvergne.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal.html>

### BSV Prairie Bourgogne-Franche-Comté

Septembre 2020

<http://www.fredonfc.com/documentation-1.html>

**Contact** : Aude Agenis-Nevers

Animation et coordination de la lutte contre le campagnol terrestre dans le Massif central  
**SIDAM**

9 allée pierre de Fermat 63170 Aubière

Tel. : 04 73 28 78 51

[sidam@aura.chambagri.fr](mailto:sidam@aura.chambagri.fr)

<http://www.sidam-massifcentral.fr>



Avec le soutien de



AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Avec le soutien de



Compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

